

Nombre de délégués	= 98
Présents	= 61
Pouvoirs	= 09
Nombre de voix	= 70
Excusés	= 08
Absents	= 20

**L'an deux mil vingt-trois, le 31 janvier,
le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement
du Pays Berry St-Amandois légalement convoqué,
s'est réuni à Marçais
sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS.**

Date convocation : 24 Janvier 2023

Affichée le 25 Janvier 2023

Délégué(e)s titulaires/suppléant(e)s présent(e)s : Patrick **MAGUET** (Ainay-le-Vieil), Renée **HOULBRECQUE** (Ardenais), Claudine **DEFACQUE** (Arpheuilles), Marilène **ALGRET** (Beddes), Serge **AUDONNET** (Bessais-le-Fromental), Yannick **GODARD** (Bouzais), Roger **PORTMANN** (Bruère-Allichamps), Philippe **DENIZE** (Bussy), Anne-Marie **FERRY** (La Celette), Claudie **LAVERGNE** (La Celle Condé), Maryse **JACQUIN-SALOMON** (Chambon), Joël **DURIN** (Charenton-du-Cher), Frédéric **DURANT** (Châteaumeillant), Patrice **BARRET** (Le Châtelet), Jean-Pierre **DELANGÉ** (Chavannes), Daniel **RONDIÉ** (Cogny), Jean **GIRAUD** (CdC Berry Grand Sud), Philippe **AUZON** (CdC Cœur de France), Irène **THIBAUT** (CdC du Dunois), Didier **BRUGÈRE** (Conseiller Départemental), Clarisse **DULUC** (Conseillère Départementale), Marie-Pierre **RICHER** (Conseillère Départementale), Sylvie **BOGUSLAWSKI** (Contres), Stéphane **CHEDEVILLE** (Corquoy), Pascal **COLLIN** (Coust), Sylvie **QUENTIN** (Crézançay), Rolande **FOUCAT** (Culan), Patrick **BIGOT** (Drevant), Louis **COSYNS** (Dun-sur-Auron), Thierry **CARU** (Epineuil-le-Fleurieul), Nicole **DEGAGE-PHALANCHER** (Farges-Allichamps), Jean-Marie **MORIER** (Faverdines), Philippe **PERRICHON** (La Groutte), Chantal **de L'ESCALOPIER** (Lantan), Annie **RADUGET** (Lapan), Nadine **SENGEL** (Levet), Martine **DUPLAIX** (Loye-sur-Arnon), Annie **DION** (Marçais), Lucien **CABANNE** (Meillant), Dominique **DUBREUIL** (Morlac), Franck **DAUMIN** (Nozières), Marie-Ange **MATHIOT** (Orval), Michel **BERTHOMIER** (La Perche), Fabienne **LEVACHER** (Rezay), Christophe **POINTÉREAU** (Saint-Baudel), Jean-Pierre **AMIZET** (Saint-Christophe-le-Chaudry), Béatrice **BEURDIN** (Saint-Georges-de-Poisieux), Etienne **DURAND** (Saint-Germain-des-Bois), Francis **PERROT** (Saint-Hilaire-en-Lignières), Alain **BOURDEAU** (Saint-Jeanvrin), Claude **SCHNURER** (Saint-Pierre-les-Bois), Claude **AUBAILLY** (Saint-Pierre-les-Etieux), Bernadette **GUILLOT** (Saint-Priest-la-Marche), Benoît **CHAGNON** (Saint-Saturnin), Guy **BERCON** (Saint-Vitte), Didier **ACCOLAS** (Saulzais-le-Potier), Violaine **PARILLAUD** (Sidailles), Christelle **FONTAINE** (Thaumiers), Geoffrey **TOURNY** (Uzay-le-Venon), Cathy **BATISTE** (Vallenay), Sonia **TOUZET** (Venesmes).

Délégué(e)s excusé(e)s : Yves **DODEMENT** (Colombiers), Béatrice **DAMADE** (Conseillère Départementale), Florence **HAUTEFEUILLE** (Ineuil), Bertrand **PHILIPPON** (Lugny-Bourbonnais), Nelly **BURET** (Saint-Symphorien), Nicolas **DESESSART** (Senneçay), Monique **AUBAILLY** (Serruelles), Dominique **ROBLIN** (Touchay).

Délégué(e)s ayant donné pouvoir : Bernadette **PERROT-DUBREUIL** (Conseillère Départementale) a donné pouvoir à Fabienne **LEVACHER**, Hervé **MONJOIN** (Lignières) a donné pouvoir à Francis **PERROT**, Yan **CADIER** (Orcenais) a donné pouvoir à Annie **DION**, Nicole **WUTHRICH** (Osmery) a donné pouvoir à Franck **DAUMIN**, Pascal **MASQUELET** (Le Pondy) a donné pouvoir à Jean-Marie **MORIER**, Nicolas **GAUSSERAN** (Raymond) a donné pouvoir à Louis **COSYNS**, Emmanuel **RIOTTE** (Saint-Amand-Montrond) a donné pouvoir à Maryse **JACQUIN-SALOMON**, Michel **MORIN** (Saint-Denis-de-Palin) a donné pouvoir à Clarisse **DULUC**, Gilles **POINTÉREAU** (Vesdun) a donné pouvoir à Frédéric **DURANT**.

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Jean du **PEYROUX** (Arcomps), Claude **TOUNSI** (Bannegon), Bernard **RONDELET** (La Celle), Eric **DUIGOU** (Chalivoy-Milon), François **GAMBADE** (Châteauneuf-sur-Cher), William **PELLETIER** (CdC Arnon Boischaut Cher), Patrick **BARNIER** (Conseiller Départemental), Pierre **GROSJEAN** (Conseiller Départemental), Florence **PIERRE** (Conseillère Départementale), Thomas **BAUDON** (Ids-St-Roch), Jean-Paul **DUPLESSI** (Maisonais), Isabelle **RIBAUDEAU-HUE** (Montlouis), Alexandre **PLANCHER** (Parnay), André **GASPAROUX** (Préveranges), Bruno **CHAGNON** (Reigny), Lucie **DE OLIVEIRA** (Saint-Loup-des-Chaumes), Nicolas **BARRET** (Saint-Maur), Dominique **SIMONIN** (Vernais), Alain **RIEU** (Verneuill), Joëlle **LESUEUR** (Vilcelcelin).

Étaient également présent : Bernard **DANGERON** (délégué suppléant de Charenton-du-Cher), Guy **DESBOIS** (délégué suppléant de Le Châtelet), Valérie **DETARET** (déléguée suppléante de Nozières), Michelle **RIVET** (déléguée

suppléante de Marçais), Jean-François **CLAUDEL** (conseil de développement), Stéphane **DESBOIS** (Comité agricole de Pays) Béatrice **RENON** (directrice CAUE), Marie-Sophie **PAUSÉ** (Communauté de communes Cœur de France), Magali **PERMENTIER** et Hélène **SERVANT-MASSÉ**, co-directrices, Véronique **GALPIN**, animatrice territoriale de santé, Solène **BELARDI**, chargée de mission PAT, et Stéphanie **SIEUR**, secrétaire comptable.

Etaient excusés : Clémence **AUBAILLY** (chargée de mission PVD Châteauneuf-sur-Cher et Lignières), Murielle **BOURGOIGNON**, (Service de Gestion Comptable de Saint-Amand-Montrond), Sophie **CHAUVEAU** (Sous-Préfète de Saint-Amand-Montrond), Christophe **COQUIN** (Conseiller Régional), Annie **MARCHET** (Conseil de développement), Jérôme **PASCAUD** (Président du Conseil de développement), Denis **RASLE** (conseil de développement), Serge **RICHARD** (Président CCI).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance en saluant l'assemblée et plus particulièrement les conseillers départementaux, les membres du Conseil de Développement présents, ainsi que Mme la Sénatrice du Cher Marie-Pierre RICHER. Il remercie Mme Michelle RIVET, Maire de Marçais, de nous accueillir dans sa commune pour la tenue du comité syndical.

M. Cosyns rend hommage à Daniel Fourné : il rappelle qu'il fut vice-président du Pays de 2008 à 2020 après avoir été Président du pays d'accueil. Chacun se souviendra de sa bonne humeur, de son humour pincant, et surtout de son implication en tant qu'élu pour son territoire. Il souhaite que nous gardions tous le meilleur souvenir de cet homme qui était pour nous tous un collègue, un ami. Il invite les membres présents à se lever pour observer un moment de recueil.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 DECEMBRE 2022

Il n'est formulé aucune remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. PRESENTATION DES ACTIONS ET ENJEUX DE L'ANNEE 2023 POUR LE SYNDICAT EN LIEN AVEC LES DIFFERENTS PROGRAMMES (CLS, CRST, PAT, SCOT, PNR, LEADER...)

<i>Dispositif de référence</i>	<i>Enjeux et actions prévus sur l'année</i>	<i>Période en 2023</i>
Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)	<u>Programmation 2023</u> - Sélection des opérations 2023 - Conférence des financeurs	Mars/avril
Contrat local de santé (CLS)	Accueillir des étudiants futurs professionnels médicaux et paramédicaux (SESA et internes en médecine générale)	Avril
	Faire émerger SYNDEMIX et les concepts de patient expert et de démocratie en santé	Tte année
	Lancer les Entrelacs (ensemble d'activités physiques, sociales et alimentaires pour publics fragiles) en partenariat avec la CDC BGS dans le cadre de Terre de Jeux.	1 ^{er} trimestre + 22 juillet : événement France terre de jeux
	Poursuivre les campagnes de lutte contre la prolifération de l'ambrosie	2 ^e trimestre
	Projeter les 7000 premiers jours de l'enfant (suite et évolution des 1000 premiers jours de l'enfant) : politique petite enfance et jeunesse.	Tte l'année
	Evaluer le CLS et définir le projet de CLS 3	2 ^e trimestre

	Réflexion sur les synergies à faire entre les multiples acteurs de santé	Présentation du projet en mars
Plan alimentaire territorial (PAT)	<u>Diagnostic alimentaire de territoire</u> : - réalisation d'une étude sur la Restauration collective Hors domicile - réalisation du répertoire des acteurs de l'alimentation	1 ^{er} semestre 1 ^{er} trimestre
	Définition d'une stratégie alimentaire et d'un plan d'actions	2 ^e semestre
	Défi alimentation : 7 ateliers localisés sur Cœur de France destinés aux habitants avec le CPIE Brenne Berry	janvier à juillet
LEADER 2014-2022	Recrutement d'un nouvel animateur/gestionnaire	Février/mars
	<u>LEADER 2014-2022</u> - finir la programmation - gérer les demandes de paiement	1 ^{er} trimestre Tte l'année
	<u>LEADER 2023-2027</u> - finaliser la candidature si besoin (fonction de l'enveloppe) - constitution et mobilisation du futur GAL - conventionnement et définition des règles d'éligibilité - lancement de la nouvelle programmation (communication)	Mi mars Mars-avril Avril-juin Septembre ?
ScOT	<u>Finalisation et arrêt</u> - Finalisation du document - Réalisation des expositions publiques et des lettres d'informations - Présentation du projet pour ScoT pour arrêt	Comité Syndical de Mars
	<u>Procédure d'approbation</u> - Consultation des PPA puis analyse des avis et adaptation - Saisine du tribunal administratif pour réalisation de l'enquête publique - Retour du rapport du commissaire enquêteur et réajustement du document pour approbation du SCoT en CS - Transmission en Préfecture	De Mars à décembre
CoT EnR	Assurer l'animation globale du dispositif (avec l'appui du Pays de la châtre et la remplaçante de Guillaume Bauduceau à la CdC Berry Grand Sud)	Toute l'année
PNR Sud Berry	Mise en place du <u>partenariat avec le pays de la Châtre</u> : création d'un groupe de travail inter-pays	Février/mars
	Relance et réalisation de <u>l'étude de faisabilité</u> avec la Région : - Phase 2 : modalités de mise en œuvre / gouvernance / évolution des syndicats de pays - Phase 3 : rédaction de l'avant-projet de charte - Phase 4 : actualisation du rapport d'opportunité	
	<u>Animation générale et communication</u> : - actions de communication (élus, grand public et partenaires) - future structure de préfiguration : définition du projet, présentation et recueil des engagements (des collectivités)	
	Définition de premières actions de <u>préfiguration</u> : extension/renforcement de Si On Plantait ?	Pour prochain CRST

CRST	<u>Assurer le suivi de la fin du contrat 18-24</u> - Assister les porteurs de projets dans le montage de leurs demandes de subvention - Vigilance à avoir sur les dossiers structurants et l'utilisation du reliquat du fonds Sud - Assurer la gestion financière	Toute l'année
	<u>Préparer le futur contrat 25-30</u> - Mise en place de la convention d'objectifs et de moyens avec le Conseil Régional - Rédaction du nouveau / des nouveaux CRST - Repérage des projets - Préparation et rédaction du nouveau CRST avec les EPCI (un contrat par EPCI)	A partir de juin
OPAH	Superviser l'OPAH dans son ensemble et les missions confiées à SOLIHA Etre le guichet unique d'information sur toutes les aides liées à l'habitat Accompagner les porteurs de projets OPAH Accompagner les porteurs de projets sur Ma Prime Rénov et CEE Mener des animations (portes ouvertes des MSAP, réunions d'information des artisans, des partenaires sociaux etc...) Participation au Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne et gestion des signalements de logements indécents Commencer à initier une réflexion sur l'opportunité de mettre en place une plateforme de Rénovation Energétique de l'habitat	Toute l'année
Administration générale	Mise en ligne du nouveau site internet du Pays Travailler à la rédaction d'un protocole de télétravail Gestion des instances syndicales, du budget, de la RH etc...	Toute l'année

Sur le CRTE :

Le PRÉSIDENT invite à faire remonter les projets.

Le nouveau Fonds vert, dispositif financier pour la transition (rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics, éclairage public, gestion des bio-déchets, fonds friches), n'est pas réservé au CRTE mais les projets qui y seront retenus seront « en quelque sorte favorisés » pour bénéficier de ces nouvelles aides.

Sur le CLS :

Mme Levacher invite les élus à faire connaître l'association SYNDEMIX, qui accompagne les patients, auprès de leurs administrés.

M. BIGOT demande s'il existe des fiches de synthèse qui puissent être communiquées aux administrés afin qu'ils comprennent tout de suite l'objectif de l'association. En effet, tout cela paraît souvent compliqué et il serait intéressant de simplifier les choses pour que les habitants comprennent mieux les thématiques qui pourraient les toucher. Il faut des messages courts et simples qu'il puisse relayer sur les applis type Intramuros ou PanneauPocket (lien commune/habitants).

Mme LEVACHER confirme qu'il faudrait en effet, travailler la communication.

Sur le thème de l'ambrosie, des formations sont possibles, les élus peuvent faire remonter auprès de leurs collègues et administrés intéressés et voir avec V. GALPIN.

Sur la question des médecins : M. COSYNS indique que c'était une fiche action du CLS1, mais que ça n'est pas chose facile. En attendant, la solution peut être d'installer des cabines de téléconsultation, qui fonctionnent très bien pour les maladies « courantes ». C'est une autre culture qu'il faut adopter.

Sur le PAT :

Mme JACQUIN-SALOMON indique qu'une trentaine de personnes seulement a participé au forum PAT du 21 janvier mais que les échanges ont été constructifs et ont permis des premiers contacts.

Une étude sur la restauration collective hors domicile (cantines scolaires, EPAHD...) va être lancée et devrait être un bon support pour aider les porteurs de projet individuels ou collectifs à se projeter dans l'avenir.

Pour le LEADER :

Le PRÉSIDENT rappelle qu'il ne faut pas hésiter à interroger le Pays pour savoir s'il y a des aides et quelles qu'elles soient d'ailleurs.

Pour le ScoT :

Le ScoT est le document supra des PLUi. Les PLUi récents devraient être peu impactés car il en a été tenu compte dans l'élaboration.

Le PRÉSIDENT déplore le manque de participation aux réunions publiques du ScoT mais il constate que c'est un peu le cas pour tout. Il rappelle que pour l'objectif ZAN (Zéro Artificialisation Nette), c'est un objectif de réduction de la consommation d'espace en référence à la période précédente : soit moins 50% d'ici 2030 pour atteindre zéro en 2040. Ces objectifs (en hectares) ont été répartis par communauté de communes mais il est évident que ce sont les pôles qui sont un peu plus privilégiés.

Il propose qu'avant l'arrêt du ScoT en comité syndical, une présentation soit faite largement auprès de tous les élus du territoire.

Pour le CoT EnR 2^{ème} génération :

M. le PRÉSIDENT demande à M. DUBREUIL, Maire de Morlac, de partager son expérience concernant les travaux de géothermie effectués sur un logement locatif, avec des financements dans le cadre du CoT EnR.

Mme LEVACHER invite les élus à s'inscrire à l'ADEME TOUR du 09 mars 2023.

Dans le cadre des Cot EnR, l'ADEME organise du 6 au 17 Mars prochain une 30aine de visites d'installations sur l'ensemble de la Région Centre.

Pour notre territoire, c'est le 9 Mars avec 3 visites d'installations.

Nous vous proposons au choix :

- La journée complète (L'ADEME vous embarque dans son bus, vous offre à déjeuner, vous fait visiter les 3 installations et vous ramène le soir au point de départ)
- De faire vous-même votre programme et de vous inscrire à une visite au choix (dans ce cas pas de prise en charge bus et déjeuner).

Pour l'instant, nous avons une 20aine d'inscrits. Le bus fait 50 places, vous pouvez encore vous inscrire jusqu'au 20 février prochain. Nous avons envoyé le lien d'inscription en début de semaine dernière à toutes les communes du Pays, il est également sur notre page facebook.

Pour le PNR :

Mme JACQUIN-SALOMON présente les enjeux du PNR pour 2023.

Le PRÉSIDENT indique que la Région a transmis il y a 15 jours au Préfet de région pour avis le nouveau périmètre à 102 communes.

Un intervenant du public s'interroge sur le budget du PNR alors que les budgets des communes sont tendus et que l'Etat ne compense pas. Il ne voit pas l'intérêt d'un PNR.

M. le PRÉSIDENT dit que beaucoup de monde s'interroge et que c'est légitime.

Mais juste parler de montant, de nombre de voitures et de personnel embauché n'est pas un argument. Il est difficile de dire aujourd'hui combien cela coûtera puisque cela dépend de ce que l'on y fera.

Ce qu'il sait en revanche c'est que, comme pour les Pays lorsque leur avenir était menacé en 2010, il y avait des parlementaires en France qui n'en voulaient pas car sur leur territoire il n'en avait pas besoin. Cela dépend donc des endroits. Mais ici le calcul a été fait de ce que l'existence du Pays a apporté financièrement aux communes depuis 10 ans. En gros pour 1,5 M€ de cotisations des communes au syndicat, 15 M€ ont été reversés en subventions sur les communes (sans compter les investissements générés pour les entreprises locales). Soit un rapport d'environ 1 sur 10. Un PNR pourra apporter de la même façon.

M. COSYNS rappelle que c'est le Général de Gaulle qui a institué les PNR et que s'il y a 58 parcs en France aujourd'hui avec toujours plus de communes qui veulent les intégrer c'est que ça doit valoir le coup ! Il pense que le « PNR est une opportunité ». Il a consulté différentes personnes en France et le constat est plutôt favorable. En Brenne, un pisciculteur lui a dit que si individuellement cela ne l'a pas impacté en positif ou négatif, en tout cas s'il n'y avait pas eu le parc, la Brenne serait une région déserte aujourd'hui.

Dans les zones rurales, les élus gèrent au plus près du territoire, ils sont au contact. Il en sera de même avec un PNR. Dans les missions du futur PNR sud Berry, la question agricole sera un des grands dossiers et elle ne sera pas traitée en opposition aux agriculteurs.

M. BIGOT souligne que le sud Berry est peu connu, mais que les touristes qui y viennent n'imaginaient pas en arrivant tout ce qu'il y avait à visiter. Il faut se battre pour faire connaître le territoire et le PNR est un outil de travail important pour l'avenir.

M. COSYNS dit « qu'on n'a pas le droit de ne pas essayer » mais « on peut aussi se recroqueviller sur soi ! ». Le Berry souffre d'un déficit d'image. Il y a une image à reconstruire.

Mme BOGULAWSKI demande quel sera l'avenir des communes hors PNR ?

M. COSYNS dit que l'évolution des structures locales fait partie des enjeux des prochains mois. Il invite à lire les vœux du Préfet du Cher à ce sujet.

Une personne du public dit que le contenu de la charte va être dicté par des organismes extérieurs, comme le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP).

M. COSYNS réitère que le projet est géré par les acteurs locaux et leurs représentants qui sont les élus. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir. En effet, le CNPN fait partie des structures consultées par le Préfet de région et qui donnent un avis, comme la fédération nationale des PNR. Dans tous les cas, s'il n'y a pas d'accord, il n'y a pas de parc mais si celui-ci est créé alors ce sont les élus du syndicat de Parc (communes, Région, communautés de communes et Départements) qui géreront et décideront.

3. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Les éléments financiers seront détaillés en séance

Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Le Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois a pour objet d'élaborer, de mettre en œuvre et d'assurer la cohérence d'une politique de développement et d'aménagement global et durable de son territoire.

Pour cela, le syndicat mène en premier lieu des études généralistes concernant l'ensemble de son territoire et négocie des programmes et procédures de développement collectives. Il peut également mettre en œuvre certaines opérations spécifiques pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans sa stratégie lorsque le périmètre d'action ou le sujet ne peuvent être portés par d'autres acteurs.

Les orientations budgétaires 2023 découlent des missions du Syndicat et l'essentiel des mouvements budgétaires concernent du fonctionnement.

Le point n°2 de l'ordre du jour a donné la « feuille de route » 2023 des missions du Pays, le budget se concentrera sur la mise en œuvre de ces opérations.

BUDGET PRINCIPAL

1) Les recettes

Les recettes du syndicat sont constituées :

a) De la contribution de ses membres

- Cotisation des 86 Communes et des 4 Communautés de communes

La participation des communes et communautés de communes est indexée sur le nombre d'habitants du Pays qui pour autant ne cesse de diminuer. En 2023, nous constatons encore une baisse de 293 habitants (contre 277 en 2022).

- La participation du Département du Cher s'élève à 60 300 € (cotisation stable).

Soit un **total autour de 200 000 €** pour assurer le fonctionnement général du Syndicat.

Ce qui ne permet pas d'équilibrer le budget si nous ne comptons pas sur les aides au fonctionnement de nos différents partenaires. Il s'agit :

b) Aides de fonctionnement pour l'animation des dispositifs spécifiques initiés par ces mêmes institutions. En effet, pour assurer le succès de ces procédures, il est exigé du personnel dédié. Les postes sont financés en partie par ce biais.

- L'ARS pour le poste de coordinateur territorial de Santé (25 000 € par an)
- Le Conseil Régional pour l'animation du CRST (35 000 €) et le poste de coordinateur territorial de Santé (4 000 € par an) et chef de projet PNR (44 500€)
- Les fonds européens FEADER pour l'animation du programme LEADER (80% des coûts du poste)
- L'Etat pour la mise en place du PAT- poste chargé de mission, études, animations - (96 359 € sur 2 ans) et l'embauche du chargé de mission CRTE (47 688 € pour 2 ans)

c) D'autres financements sont sollicités pour la réalisation d'études ou de procédures initiées par le Syndicat de Pays.

Pour 2023 la principale étude sera celle à réaliser dans le cadre du PAT –étude de la restauration collective.

d) De façon moins systématique, de la participation de tiers, bénéficiaires d'opérations engagées par le Syndicat (« Si on Plantait » par exemple)

Par ailleurs le Syndicat est support d'une **mission spécifique qui entraîne la perception d'une contribution des communes pour le service de la Mission locale Cher sud** (1,23 € par habitants soit 56 675,94 € pour 2023).

Le Président informe les délégués qu'il proposera lors du vote du budget, comme l'an passé, une augmentation de la cotisation des communes et communautés de communes de 0,10 € par habitant.

1.1 **Évolution des recettes de fonctionnement**

Depuis 2017, les recettes de fonctionnement sont pratiquement stables. La seule variable est la pression des études, plus ou moins nombreuses en fonction des années. Il est vrai que nous avons dû réaliser de nombreuses études à une période donnée mais nous sommes dorénavant dans les phases « opérationnelles ».

Il faut stipuler que le budget 2022 est quelque peu déséquilibré car nous avons perçu des recettes de fonctionnement importantes en acompte pour les postes PAT, CRTE et pour diverses animations liées au CLS.

1.2 **Évolution des recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement se constitueront, en 2023, de l'excédent 2022 qui sera reporté.

2) Les dépenses

2.1 **Évolution des dépenses de fonctionnement**

Les dépenses courantes du Syndicat se constituent, du plus important en termes d'enveloppe financière au moins important :

- **Des frais de personnel** : La charge salariale globale du Syndicat est d'environ 300 000 € (pour 7 temps plein, le poste de cheffe de projet PNR est certes partagé avec le Pays de la Chatre MAIS l'agent reste employée du syndicat et les subventions Région + participation du Pays de la Chatre interviendront au bout d'un an soit en 2024.
- **Des autres dépenses de gestion courante** :
 - eau, électricité, carburant ; indemnités des élus, etc : environ 60 000 €
 - Si on Plantait : Il est prévu de rester dans le même ordre de grandeur que la campagne 2022 soit un reste à charge pour le Pays de 300 à 400 € (50 % du coût de l'annonce radio + de l'aide au déchargement du camion).
 - Subventions exceptionnelles : 5 000 € aux éleveurs Charolais (selon délibération 2020 – sous réserve de l'organisation de leur manifestation) + 1 000 € à la Fédération des Chasseurs du Cher pour l'opération Jachères Fleuries.
 - **Mission Locale** : nous prélevons une cotisation spécifique (1,23 € par habitant) auprès des communes pour la reverser intégralement à la Mission Locale.

Les dépenses de fonctionnement liées aux charges de personnel sont en augmentation depuis ces 5 dernières années. En revanche nous nous efforçons de rester très prudents sur les charges à caractère général. Avec l'arrivée de nouveaux agents, ces dépenses risquent d'augmenter notamment en frais de matériel, véhicule, la hausse des coûts de l'énergie impactera également le budget.

2.2 **Évolution des dépenses d'investissement**

En dépenses il est proposé d'inscrire de l'achat de matériel informatique et administratif (suite notamment au recrutement de nouveaux agents – besoin d'ordinateurs et de bureaux/fauteuil). Il est également prévu d'inscrire des travaux d'aménagement (besoin de nouveaux bureaux) sur le bâtiment.

Il convient de préciser que le Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry Saint-Amandois n'a aucune charge de dette et qu'il n'est pas prévu d'avoir recours à l'emprunt sur l'exercice 2023.

BUDGET ANNEXE SCOT

Nous avons deux budgets annexes. Un pour le SCoT et un pour l'OPAH.

Les budgets annexes ont été constitués afin d'être équilibrés en recettes (et à cotisation constantes des communes et CdC) sur la **globalité des opérations**. C'est pour cela qu'en début d'opération et de programme, nous avons des excédents. En fin de programme, ces reports seront liquidés.

Le budget annexe SCoT permettra d'assurer l'élaboration du SCoT jusqu'à sa mise en application.

Il se constitue

- En recettes : de la cotisation des CDC (0.80 € par habitant)
- En dépenses : des frais liés à l'AMO complète confiée au cabinet ATOPIA soit 183 310 €. Restent 88 000 € à régler en 2022, début 2023.

Il faudra ensuite, dès lors que le SCoT sera adopté, se poser la question de sa mise en application (embauche d'un agent, mutualisation avec d'autres collectivités etc...)

Pas de section d'investissement

BUDGET ANNEXE OPAH

Les recettes se constituent de la cotisation des communes (inchangée) et de la participation de l'ANAH à l'animation globale de l'opération.

En dépenses, il s'agit d'inscrire le montant de l'animation annuelle confiée à SOLIHA selon le marché signé en juin 2020 ainsi que les subventions aux bénéficiaires ultimes.

Le budget annexe a été constitué de la manière suivante, sur les 6 années de l'OPAH (2020-2026 inclus). Pour négocier une enveloppe totale de 3,5 M d'euros, il fallait mettre en face une participation des communes du Pays à hauteur de 720 000 € que nous avons lissé sur 6 ans soit 120 000 € à récupérer par an.

La cotisation sera appelée auprès des communes uniquement, aucune CdC du Pays n'ayant la compétence OPAH.

Le comité syndical prend acte que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu.

4. PLAN DE FINANCEMENT DES DIFFERENTES OPERATIONS DU CLS

SESA 2023 :

Le budget du SESA 2023 serait de 5560 €.

Mme Levacher appelle les communes qui souhaitent participer financièrement à l'accueil des SESA à se manifester.

SYNDEMIX – Subvention de 10 200 € ARS (perçus en 2021)

Les dépenses 2023 : 480 € (paiement formation Education thérapeutique du Patient (ETP) pour 2 adhérents).

Il reste 9720 € mais il est difficile de régler, en comptabilité publique, des frais spécifiques à une organisation association (remboursement frais déplacement bénévoles par ex).

Il est demandé à l'ARS la permission de reverser l'intégralité du solde directement à Syndemix.

ENTRELACS – Subvention de 20 000 € région (dont 10 000 € perçus en 2021) et de 30 000 € conférence des financeurs [public + 60 ans] (dont 24 136 € perçus en 2022)

Les dépenses 2022 :

- 1 760 € (Rétribution de 2 animatrices pour animer le festival de santé en juin 2022)
- Il reste 48 240 €
 - o Utilisation de l'énergie de BGS Terre de Jeu pour financer l'activité physique et autres activités
 - o Ouverture aux communes et autres structures volontaires sur le PBSA

Il faudra voter les grandes familles d'activités dans ces ENTRELACS :

Budget global	Objet de la dépense	Déclinaison
20 000 €	Rémunération éducateurs sportifs ➔ consacrer 10 000 aux actions de l'AMASAD	200 animations de 2 heures 7 animations par semaine 3 éducateurs sportifs formés en sport santé
10 000 €	prestations de bien être [yoga du rire, sophrologie, médiation animale...]	153 animations 3 animations par semaine

8 000 €	Ateliers (FRAPS) <ul style="list-style-type: none"> • d'aide la prise de décision • de gestion des émotions • de gestion des relations tendues (conflits) et ou intervention de psychologues et autres acteurs de la santé mentale au sens large 	16 animations
3 240 €	Soutien séjour de répit parents d'enfants porteurs de différences	En lien avec l'atelier Ta Main dans la Mienne
7 000 €	Voter le principe qu'une partie des fonds puisse être attribué au festival de santé selon les communes demandeuses (mais que ce soit utilisé sur les ENTRELACS s'il n'y a pas de demande)	Réaffectation des fonds vers les autres animations : <ul style="list-style-type: none"> - soutien aux personnes vulnérables - animation sportive - compétences psycho sociales - prestation de bien être ou réaffectation de ces crédits sur les autres lignes ci-dessus.

1000 PREMIERS JOURS

Le budget a été validé sur 2022 et la programmation se poursuit. La subvention est attribuée jusqu'en juin 2023. Une demande de prolongation de l'arrêté de subvention jusqu'en décembre 2023 sera demandée en juin pour permettre aux structures, associations et autres porteurs d'actions de mener les actions en question dans un rapport au temps compatible avec le rythme de vie de leur structure.

5. DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE POUR LE COFINANCEMENT DU POSTE DE CHEFFE DE PROJET CREATION DU PNR

Le poste de cheffe de projet Création du PNR Sud Berry partagé avec le Pays de la Châtre en Berry peut bénéficier d'une aide du Conseil Régional dans le cadre du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 au titre de l'axe thématique n°3 « Accélérer la transition écologique et énergétique ».

Les missions prévues pour l'année 2023 sont :

- assurer le suivi de l'étude de faisabilité avec le Conseil régional
- communiquer sur le projet de création du Parc naturel régional « Sud Berry »/ consulter et concerter les acteurs locaux (propriétaires fonciers, partenaires socio-économiques, collectivités locales et établissements publics, monde associatif...).
- préparer le montage et la création de la structure de préfiguration en fonction de la nature de la structure retenue (rédaction des statuts, suivi administratif et juridique, phasage et calendrier...)
- recueillir les engagements des collectivités impliquées dans la structure de préfiguration
- préparer le lancement d'une action de préfiguration à la création du PNR : extension de l'opération groupée de plantation de haies bocagères « Si on plantait ? » du Pays Berry St-Amandois à l'ensemble du périmètre du projet de PNR qui pourra s'appliquer dans les prochains contrats régionaux de Pays.

Ces dépenses de personnel concernent la **période du 1^{er} février 2023 au 31 décembre 2023**.

Ces dépenses seront valorisées via une demande de subvention qui sera déposée auprès du Conseil régional Centre-Val de Loire afin d'aider les Syndicats de gestion des Pays de la Châtre-en-Berry et du Berry-Saint-Amandois à la création du PNR sur le territoire du Sud Berry.

Le budget et le plan de financement prévisionnel pour l'année 2023 sont les suivant :

Dépenses		Ressources	
salaire brut + charges patronales (sur 11 mois de février à décembre 2023)	56 664,02 €	Conseil régional Centre-Val de Loire	45 331.22 €
		Pays de la Châtre-en-Berry	5 666,40 €
		Autofinancement Pays Berry St Amandois	5 666,40 €

=> Le comité syndical approuve cette dépense et autorise le président à solliciter la subvention auprès du président du Conseil régional.

6. EXAMEN DES DOSSIERS OPAH

TABLEAU SYNTHETIQUE

Nom	Commune du logement	Type de projet	Dépense subventionnable PAYS	Taux PAYS	Subvention PAYS
M. Mme NICOLE	Arcomps	Travaux lourds de rénovation d'un logement dégradé	50 000 €	10 %	5 000 €
M. PARILLAUD	Le Châtelet	Rénovation énergétique – gain de 45,95 %	25 000 €	10 %	2 500 €
M. FOSSIER	Chalivoy-Milon	Rénovation énergétique gain de 54,83 %	18 591,22 €	10 %	1 859 €
Mme TRUCHON	Dun sur Auron	Rénovation énergétique – gain de 65 %	25 000 €	10 %	2 500 €

7. EXAMEN DES DOSSIERS CRST

Bénéficiaire	Projet	Montant dépense	Dépense éligible	Taux	Subvention proposée
Action 10 : tourisme à vélo					
Mairie de Dun sur Auron	Investissements pour devenir ville étape pour l'accueil des cyclotouristes du Canal de Berry à vélo	117 632,56 €	117 632,56 €	40 %	47 000 €
Action 16 – salles de spectacles support d'une programmation culturelle significative					
Association les Bains Douches	Modernisation du Parc lumières (achat d'une console lumières, de 14 projecteurs led et machine à brume)	145 113 € TTC	145 113 €	30% Plafonné à 30 000 € (100 000€ si tiers-lieux culturels et artistiques)	30 000 € (+13 000 € si bonification pour tiers lieux)

Action 23-5 : revalorisation des centres villes et centres bourgs					
Mairie de Lignières	Réalisation d'une étude de revitalisation (dans le cadre de PVD)	58 462 €	58 462 €	40 %	23 300 €
Action 14-2 : canal de Berry à vélo – réhabilitation des ouvrages					
Syndicat du canal	travaux de mise en conformité de la prise d'eau de Bannegon	37 672,54 €	37 672,54 €	30 %	11 300 €
Action 34 : Matériels agricoles favorable à la biodiversité et à l'eau					
CUMA de la Loubière (Saulzais le Potier)	Acquisition d'une épareuse avec lamier	78 700 €	78 700 €	35 %	27 500 € <i>(sous réserve Région sur éligibilité de l'ensemble du matériel)</i>

Le comité syndical valide à l'unanimité ces dossiers

8. QUESTIONS DIVERSES

M. COLLIN demande comment sera voté le budget PNR étant donné qu'il concerne 2 Pays, comment seront organisées les réunions et vont se gérer les décisions ? Qu'en est-il des communes qui ne sont pas concernées par le PNR ?

Mme Servant-Massé explique qu'un travail précis est prévu prochainement dans le cadre de l'étude du PNR (phase 2) pour réfléchir à la bonne articulation. Cela pourrait être une structure unique regroupant le PNR et les 2 Pays ou bien une structure à part, toutes les options sont ouvertes.

Mme Rivet informe que la commune de Marçais offre le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30.

Le Président
Louis COSYNS

